



Languedoc-Roussillon



Ferrals les Corbières le 14 septembre 2020

Création d'un réseau de fermes maraîchères bio sur le territoire des Corbières et du Minervois

Huit propositions pour un futur Plan Alimentaire Territorial

Avec le soutien et la participation du Département de l'Aude



L'étude que nous diffusons aujourd'hui, largement avancée, permet, d'ores et déjà, de vous soumettre huit propositions pour un futur Plan Alimentaire Territorial adapté à notre Région Léziganaise, Corbières et Minervois.

Si vous retenez ces orientations, nous souhaitons, en synergie avec les travaux du PAT départemental, travailler avec vous, dans les mois à venir, sur les études détaillées de ces propositions.

Notre but étant de déboucher sur un plan opérationnel de mise en œuvre avant septembre 2021.

Ces huit propositions sont les suivantes :

1 / Inventorier et protéger les terrains propices au maraîchage et à l'arboriculture.

Cette action devrait être menée par chaque ville ou village souhaitant participer au projet, Il est souhaitable qu'elle soit coordonnée avec les actions engagées par plusieurs partenaires territoriaux (département, CUMA...) pour identifier et valoriser les friches.

Pour le maraîchage, il est intéressant de privilégier une approche par « spots de proximité » cohérents, éventuellement sur plusieurs villages (par exemple une approche par zone d'irrigation, par proximité avec des installations maraîchères existantes ou par CUMA comme c'est le cas pour les « 3F »...). Cette approche par « spots de proximité » permettrait, par la suite, de mutualiser plus facilement certains moyens de production et dispositifs de distribution.

Ce travail d'identification des parcelles favorables au maraîchage peut apparaître long et fastidieux, il convient donc de l'aborder avec méthode et pragmatisme. Certaines communes ont commencé ce travail et Terre de Liens a mené plusieurs expériences en la matière.

Un des premiers résultats de notre étude pourrait être d'établir, sur la base de ces expériences, un guide méthodologique visant à faciliter ce travail et à bien définir les résultats attendus.

Enfin, ce travail d'identification doit déboucher sur un travail de protection de ces espaces maraîchers qui sont très précieux pour le futur de notre territoire.

Cette protection peut prendre plusieurs aspects. Elle peut passer par l'acquisition du foncier concerné par les collectivités locales ou par Terre de Liens pour y installer de nouveaux

porteurs de projets. Ces terrains pourront également faire l'objet de mesures de protection dans les PLU et autres futurs SCOT du territoire. Ainsi, ces mesures juridiques de protection devront être examinées en détail pour pouvoir être mises en œuvre de manière effective.

2/ Création d'un « Espace Test » de maraîchage

Notre étude montre que la création d'un « Espace Test » jouant un rôle de « couveuse d'entreprises » pour nos futures fermes maraîchères est un élément central pour impulser notre action.

Cet espace test permettrait tout d'abord de créer cinq ou six hectares de maraîchage biologique supplémentaires, à court terme, pour notre territoire. Conçu en « archipel », il offrirait aux maraîchers en cas de sortie positive du test, de s'installer définitivement sur les terrains qu'ils occupaient durant leur période de test. Charge alors à l'« Espace Test » de se pérenniser en trouvant de nouveaux terrains pour installer de futurs porteurs de projet, ceci en s'appuyant sur les actions de « veille foncière » mises en œuvre sur le territoire.

C'est ainsi que cet « Espace Test » pourrait devenir un moteur et un ferment très efficace pour la création d'un « écosystème » de maraîchage biologique sur notre territoire.

Cet « Espace Test » serait aussi un « moteur de communication » précieux pour intéresser et attirer les « porteurs de projets » mais aussi les investisseurs intéressés par cette filière sur notre territoire.

3/ Créer des espaces de maraîchage bio en amont des cantines scolaires

L'autre proposition centrale pour développer le maraîchage sur notre territoire consiste à créer, de manière volontariste, des espaces de maraîchage biologiques dédiés à l'approvisionnement des cantines scolaires, et au delà de l'ensemble de la restauration collective sur le territoire.

Les projets décrits dans cette étude montrent que c'est possible. Ils montrent surtout qu'une telle politique, qui s'intéresse à la qualité de la nourriture offerte à nos enfants et qui leur permet de voir évoluer, au fil des saisons, les jardins qui les nourrissent, est un puissant vecteur d'éducation, de lien social et d'accès concret à un nouveau degré de citoyenneté.

Nous avons la chance, d'avoir sur notre territoire, grâce au partenariat établi entre MP2 et le Collège Anglade un projet concret de ce type qui, en avance sur son temps, a pour objectif de nourrir les enfants du collège avec des produits frais, biologiques, arrivant « bruts » en cuisine, non industriellement préparés ni surgelés et très majoritairement produits localement.

Généraliser de telles pratiques qui redonnent qualité et sens à l'alimentation exige de développer des espaces de production dont les plans de culture sont conçus pour « coller » aux besoins des cantines qu'ils vont approvisionner.

4 / Développer les exploitations existantes et en créer de nouvelles

D'ores et déjà Terre de Liens instruit l'installation d'un porteur de Projet en trufficulture et maraîchage à Montseret et, par ailleurs, notre étude nous a permis d'identifier quelques opportunités de transmission / développement, d'extension d'exploitations existantes ou de création d'espaces de maraîchage sur notre territoire. Ces différents projets seront également étudiés dans les mois à venir.

[De manière plus générale notre programme d'action sera l'occasion de lancer un plan de communication le plus large possible, pour faire la promotion de notre territoire, y attirer de nombreux porteurs de projet et mobiliser des investisseurs privés.](#)

5 / Extension des dispositifs de distribution

En favorisant l'implantation d'une ferme ou d'une « micro-ferme » en maraîchage biologique sur leur commune, de très nombreux villages pourraient rendre accessibles à leurs habitants une offre de produits alimentaires de qualité vendus sur le domaine ou dans le village. Ces nouvelles fermes constituent des moteurs précieux de convivialité et de lien social.

Mais, si l'on vise un développement significatif de la filière, il faut, dans la foulée de la création de nouveaux espaces de production, ouvrir progressivement de nouveaux débouchés de distribution dans nos villes et villages :

- distribution sur les lieux de production, dans les épiceries et les marchés des villages...
- distribution par « épiceries ambulantes » ou « drive fermier » avec passage de commandes par internet ou téléphone.
- la création d'un magasin de producteurs bio, doté éventuellement d'un restaurant, aurait beaucoup de sens comme outil de revitalisation du centre ville de Lézignan. Ce projet véhiculerait une image très positive de la ville et serait un vecteur précieux d'attractivité touristique
- la création d'AMAPs en zone rurale ou urbaine
- la participation de nos producteurs aux dispositifs de distribution bio en zone urbaine : Biocoop, magasins de producteurs sur Narbonne et Carcassonne...

6/ Développer la variété de la production maraîchère bio sur le territoire

S'il est facile de trouver, en production locale, des courgettes, aubergines et tomates bio, en été sur nos marchés, puis, plus tard, des kiwis ou des potimarrons bio, il n'est pas forcément simple d'y trouver, en saison, des fraises, des asperges ou même, comble pour une région viticole, des raisins bio.

Pour faire évoluer cette situation, il serait intéressant de réaliser une étude de « meilleure proximité » des productions bio du territoire. Elle permettrait de localiser, produit par produit les producteurs bio les plus proches de Lézignan, cette « rosace de proximité » permettrait de suggérer à nos futurs porteurs de projet des « créneaux de production locale » pour leurs nouvelles installations. Ceci permettrait d'une part à ces producteurs d'écouler facilement ces produits dans la distribution locale et d'autre part aux consommateurs d'accéder à une offre locale biologique beaucoup plus complète.

7/ Développer un programme de R&D en permaculture méditerranéenne.

Nos échanges avec notre panel de producteurs nous montrent, et c'est heureux, que plusieurs approches agronomiques du maraîchage sont possibles sur notre territoire. Toutes méritent d'être suivies et accompagnées par les centres de formation et de recherche agricoles pour que leurs pratiques soient progressivement améliorées aux plans agronomique et écologique.

En particulier, il serait intéressant et porteur pour notre territoire de développer un programme de recherche, d'expérimentation et de formation en permaculture méditerranéenne, en partenariat avec les maraîchers du territoire se lançant dans l'aventure.

8/ Coordonner les plans de gestion écologique des rivières avec le développement d'espaces maraîchers et arboricoles.

Plusieurs projets d'aménagement des rivières ou de gestion de la ressource en eau du territoire vont être étudiés dans les années à venir (*voir notre étude page 11*).

Ils visent à limiter les risques d'inondations, à doter le territoire de nouveaux dispositifs d'irrigation voire à créer de nouveaux espaces récréatifs. Ce sont souvent des projets aux long cours, mais ils n'en restent pas moins fondamentaux pour l'aménagement de notre territoire.

Quasiment tous devraient inclure un volet de développement maraîcher ou arboricole, profitant de l'accès à l'eau, en particulier, sur des « zones d'expansion » où le risque d'inondation n'est pas trop « destructif ».

Articulation du projet avec le « Plan Alimentaire Territorial » départemental

Le département de l'Aude a décidé de mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial qui s'appuiera sur trois piliers : *l'approvisionnement alimentaire* impliquant la protection et la régénération des espaces agricoles, *la protection de l'environnement et de la biodiversité* (lutte

contre les incendies, politiques d'irrigation, développement de l'agriculture biologique et agro-écologique), *un axe social au bénéfice de l'insertion par l'emploi et des publics vulnérables* (EPHADs, aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap...).

Le département de l'Aude prépare donc la candidature de son PAT auprès des services de l'état à l'échéance du 15 Novembre 2020.

Il engagera ensuite, avec l'ensemble des acteurs du territoire souhaitant y participer, les actions concrètes définies dans le cadre du PAT. Elles pourront concerner : l'identification des productions déficitaires, le développement logistique (stockage, dispatch, livraison., légumeries, abattoirs mobiles...), l'articulation des aides à l'installation...

Les objectifs du projet que nous poursuivons sur le territoire Corbières Minervois et son timing apparaissent très cohérents et synergiques avec ceux du PAT départemental.

Notre territoire pourrait ainsi, en s'appuyant et en participant aux études que nous proposons, devenir un terrain d'application exemplaire du PAT départemental.

Pour renforcer cette synergie le département a décidé de signer une convention d'objectifs avec Terre de Liens pour missionner pendant 13 mois, entre septembre 2020 et Septembre 2021, une jeune ingénieure de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Bordeaux en contrat de professionnalisation. Cette mission viendra soutenir (à 50% / 50%) d'une part, les travaux à venir sur le PAT départemental et d'autre part, l'étude détaillée des projets que notre territoire Corbières Minervois retiendra à l'issue de l'étude préalable en cours.

Rencontres à organiser dès que possible avec nos élus de la CCRLCM

Pour que ces études détaillées puissent démarrer sans retard, nous souhaitons présenter dès que possible ces travaux au Président de la CCRLCM et à ses élus référents en matière d'économie agricole, de restauration collective, d'aménagement du territoire et du cycle de l'eau.

Cette étude sera également présentée au maire de Lézignan-Corbières, métropole de notre territoire et à son équipe municipale.

Elle sera également diffusée à l'ensemble des maires du territoire et des présentations ciblées pourront être réalisées à leur demande.

Nous proposons donc, durant les deux mois à venir, d'analyser, avec ces élus et l'ensemble des acteurs concernés du territoire, les huit propositions formulées dans le présent document dans le but de les améliorer, les compléter et les prioriser.

Et dans le but d'en organiser, avec eux, l'étude détaillée qui se déroulera ensuite entre décembre 2020 et septembre 2021, en coordination avec l'élaboration du PAT départemental.